

3 - Conseil Municipal - Commissions n° 6 et 7 - Modifications

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Il est apparu opportun d'effectuer un rapprochement en terme de synergie entre Culture et Tourisme - Congrès et Commerce. Aussi est-il proposé de procéder à une modification des périmètres des Commissions n° 6 et 7, ainsi que la représentation de certains élus.

Ainsi les domaines Tourisme - Congrès - Commerce - Artisanat passeraient de la Commission 7 à la Commission 6, ce qui donnerait les commissions suivantes :

• **Commission n° 6 : Culture - Patrimoine - Citadelle - Associations culturelles - Musiques actuelles et de rues - Lecture publique - Bibliothèques - Musées - Fonds d'embellissement urbain - Art contemporain - Tourisme - Congrès - Commerce - Artisanat**

Dans ce cadre, il est proposé que M. Gueric CHALNOT remplace Mme Karima ROCHDI au sein de cette Commission.

• **Commission n° 7 : Démocratie participative - CCH - Conseils citoyens - Conseil des Sages - Vie des quartiers - Jeunesse - CBJ - Vie associative - Animations d'été - Animation CLAP**

Ainsi, il est proposé que Mme Karima ROCHDI remplace M. Gueric CHALNOT au sein de cette Commission.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ces modifications.

«**M. LE MAIRE** : Ce sont des modifications au niveau des périmètres des commissions 6 et 7. On peut répondre s'il y a des questions. Il n'y en a pas. Je vous remercie. C'est adopté».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les modifications et désignations proposées.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 18 décembre 2015.